

**Budget du diagnostic communautaire, type « Villages Solidaires », Commune de Paudex
Année 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)**

Phase de diagnostic janvier 2018 à décembre 2018 – 12 mois						
Fonction	Charges du poste	Taux	Mois	Coût	Description	
Animateur	154'900	60%	12 mois	92'490	Salaires, charges sociales de l'employeur et frais généraux (= 22% de la masse salariale)	
Stagiaire	25'500	50%	12 mois	12'750		
Budget d'animation communautaire			12 mois	10'000		
Sous-total				CHF 115'690		
Encadrement			12 mois	5'000	Participation communale aux charges d'encadrement de l'équipe ¹	
Total phase 1				CHF 120'690		
Part cantonale			12 mois	- 69'414	60 % de CHF 115'690	
Part communale brute			12 mois	CHF 51'276	40% de CHF 115'690 = CHF 46'276 + participation de CHF 5'000 aux coûts d'encadrement	
Financement additionnel du Canton			12 mois	- 27'112	Subvention supplétive accordée par le SASH	
Part communale nette : forfait annuel de CHF 10'000 + part variable de CHF 10 par habitant = 15'100			12 mois	CHF 25'100	1'510 habitants au 5 janvier 2017	

¹ Le Canton participe aux frais d'encadrement de l'unité par une subvention directe.

**Budget des phases 2, 3 et 4 du projet « Villages Solidaires », Commune de Paudex
Années 2019 à 2021 (du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021)**

Phases suivantes (soumises à décision de continuation), 1 ^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021 - budget annuel						
Fonction	Charges du poste	Taux	Mois	Coût	Description	
Animateur	152'300	60%	12 mois 30 mois	92'940 232'350	Salaires, charges sociales de l'employeur et frais généraux (= 22% de la masse salariale)	
Stagiaire	20'160	50%	12 mois 30 mois	12'750 31'875		
Budget d'animation communautaire			12 mois 30 mois	10'000 25'000		
Sous-totaux			12 mois 30 mois	CHF115'690 CHF 289'225		
Encadrement			12 mois 30 mois	5'000 12'500	Participation communale aux charges d'encadrement de l'équipe ²	
Total phases 2, 3 et 4			30 mois	CHF 301'725		
Part cantonale			30 mois	- 115'690	40 % de CHF 289'225	
Part communale brute			30 mois	CHF 186'035	60% de CHF 289'225 = CHF 173'535 + participation de CHF 12'500 aux coûts d'encadrement	
Financement additionnel du Canton			30 mois	- 95'660	Subvention supplémentaire accordée par le SASH	
Part communale nette : forfait annuel de CHF 13'500 = 33'750 + part variable de CHF 15 par habitant = 56'625			30 mois	CHF 90'375	1'510 habitants au 5 janvier 2017	

² Idem note 2.

Récapitulation :

Récapitulation	
Part communale pour la phase 1, une année	25'100
Montant à charge de la Commune sur la durée prévue du projet (phases 2 à 4) : 30 mois	90'375
Total	CHF 115'475